

Réhabilitation et extension de la Mairie de Saint Germain d'Esteuil

27, rue du Bourg
33 340 Saint Germain d'Esteuil

MAITRE D'OUVRAGE :

Mairie de Saint Germain d'Esteuil
27, rue du Bourg
33340 SAINT GERMAIN D'ESTEUIL

ARCHITECTES :



Agence d'Architecture ARKTIC
SANTORELLI Hélène - Architecte DPLG
4A, rue du Serpent 33600 Pessac
Tél : 06 11 07 41 80
Courriel : arktic@hotmail.fr

BUREAU DE CONTROLE :

SPS :

CCTP : Lot 06 PLATRERIE - ISOLATION - FAUX- PLAFOND

PHASE : DCE	Date : Octobre 2017	Indice			
		A	B	C	D
		E	F	G	H

Date	Indice	Modifications
04/10/2017	A	Dossier PRO-DCE Initial

SOMMAIRE

1. GENERALITES.....	3
2.1.1 OBJET DU PRESENT DESCRIPTIF	3
2.1.2 TEXTES DE REFERENCES.....	3
2.1.3 CONSISTANCE DU PRESENT LOT	4
2.1.4 TRACES D'IMPLANTATION – TRAITS DE NIVEAUX	5
2.1.5 RESERVATIONS - INCORPORATIONS.....	5
2.1.6 PROTECTION DES OUVRAGES.....	5
2.1.7 NETTOYAGE	5
2.1.8 REUNIONS DE CHANTIER	5
2.1.9 DOCUMENTS D'APPLICATION	6
2.1.10 ECHANTILLONS.....	6
2.1.11 DECLARATION OU ETIQUETAGE ENVIRONNEMENTAL DES MATERIAUX	6
2.1.12 ESSAIS ET CONTROLES.....	6
2.1.13 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES	6
2.1.14 PLAN GENERAL DE COORDINATION (P.G.C.)	6
2.1.15 EVACUATION DES DECHETS.....	6
2. DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	7
2.2 PLAFONDS	7
2.2.1 PLAFONDS CF 1H	7
2.2.2 ISOLATION 100 MM	7
2.2.3 ISOLATION 300 MM	7
2.2.4 PLAFOND PLAQUES DE PLATRE PERFOREES	8
2.2.5 PLAFOND SUSPENDU 600 X 600	8
2.2.6 BAFFLES SUSPENDUES	8
2.3 CLOISON.....	9
2.3.1 CLOISONS 98/48 CF1H.....	9
2.4 DOUBLAGES.....	9
2.4.1 DOUBLAGES SUR OSSATURE + ISOLANT EP. 120 MM.....	9
2.5 GAINES TECHNIQUES	10
2.5.1 GAINES TECHNIQUES ET COFFRES	10
2.5.2 SOFFITES.....	10
2.6 DIVERS	10
2.6.1 BAGUETTES D'ANGLES.....	10
2.6.2 REBOUCHAGES ET REPRISES	10
2.6.3 HUISSERIES (POSE UNIQUEMENT).....	11
2.6.4 POTEAUX D'ABOUT (POSE UNIQUEMENT).....	11
2.6.5 TRAPPES	11
2.6.6 JOINT ACRYLIQUE	11
2.6.7 CALFEUTREMENT	11
2.6.8 RENFORT DANS CLOISON	11
2.6.9 HABILLAGE WC SUSPENDU.....	12
2.6.10 NETTOYAGE ET RACCORD	12

1. GENERALITES

2.1.1 Objet du présent descriptif

Le descriptif du présent lot concerne les travaux du lot Plâtrerie – Isolation – faux plafonds à exécuter pour la réhabilitation de la Mairie de Saint Germain d'Esteuil. Les travaux seront exécutés suivant le planning d'exécution prévisionnel joint au Dossier de Consultation des Entreprises.

L'entrepreneur devra, durant la période de consultation, informer le Maître d'œuvre de toutes anomalies, erreurs ou omissions qu'il aurait pu constater dans le dossier du concepteur.

Passée cette période de consultation, et en tous cas, après signature du marché, l'entrepreneur ne pourra prétendre à aucune plus-value du fait d'imprécisions ou d'erreurs.

Il sera réputé avoir rectifié lui-même ces erreurs, imprécisions et omissions lors de l'établissement de ses propres plans de chantier et avoir inclus dans son prix toutes prestations de parfait achèvement des travaux.

2.1.2 Textes de Références

Doivent être respectés :

Les textes législatifs et réglementaires.

Les textes techniques de caractère normatif, notamment :

- * Les prescriptions des normes françaises de l'AFNOR, les publications internationales,
- * Les règles et prescriptions techniques D.T.U,
- * Les avis techniques et agréments européens,
- * Les règles professionnelles,
- * Les réglementations relatives à la sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public.

Les principaux textes rappelés ci-avant ne correspondent pas à une liste limitative. Par ailleurs, l'entrepreneur ne peut pas se retrancher derrière ces textes pour ne pas réaliser les prestations du présent dossier supérieures ou de meilleures sécurité que ce qu'ils prévoient dans la mesure où elles ne leur sont pas contradictoires.

A titre indicatif, pour la réalisation du présent lot l'entreprise se conformera aux documents techniques unifiés suivants :

			Références normatives	Date de prise d'effet
DTU 25.1	Enduits intérieurs en plâtre	Cahier des charges	Norme homologuée NF P71-201-1	mai 1993
		Cahier des clauses spéciales	Norme homologuée NF P71-201-2	mai 1993
		Mémento		février 1980
DTU25.222	Plafonds fixés - Plaques de plâtre a enduire - Plaques de plâtre a parement lisse	Cahier des charges	Norme homologuée NF P72-201	mai 1993
DTU25.232	Plafonds suspendus Plaques de plâtre a enduire Plaques de plâtre a parement lisse directement suspendues	Cahier des charges	Norme homologuée NF P68-201	mai 1993
DTU 25.31	Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre - Exécution des cloisons en carreaux de plâtre	Cahier des clauses techniques	Norme homologuée NF P72-202-1	avril 1994
		Cahier des clauses spéciales	Norme homologuée NF P72-202	2 avril 1994
		Mémento	Fascicule de documentation P72- 202-3	juillet 1994

MAIRIE DE SAINT GERMAIN D'ESTEUIL		Cahier des Clauses Techniques Particulières – C.C.T.P. Lot 06 Plâtrerie-Isolation-Faux-plafonds		Phase PRO Octobre 2017
DTU 25.41	Ouvrages en plaques de parement en plâtre Plaques à faces cartonnées	Cahier des charges	Norme homologuée NF P72-203-1	mai 1993
		Amendement AI au CC	Norme homologuée NF P72-203-11A1	février 2003
		Cahier des clauses spéciales	Norme homologuée NF P72-203-2	mai 1993
		Amendement AI au CCS	Norme homologuée NF P72-203-2/A1	février 2003
DTU 25.42	Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs - Plaques de parement en plâtre-isolant	Cahier des clauses techniques	Norme homologuée NF P72-204-1	mai 1993
		Amendement AI au CCT	Norme homologuée NF P72-204-1/A1	février 2003
		Cahier des clauses spéciales	Norme homologuée NF P72-204-2	mai 1993
		Préambule		décembre 1989
		Amendement AI au CCS	Norme homologuée NF P72-204-2/A1	février 2003
DTU 26.1	Enduits aux mortiers de ciments, de chaux et de mélange plâtre et chaux aérienne	Cahier des clauses techniques	Norme homologuée NF P15-201-1	mai 1993
		Amendement AI au CCT	Norme homologuée NF P15-201-1/A1	mai 1994
		Amendement A2 au CCT	Norme homologuée NF P15-201-1/A2	janvier 1999
		Cahier des clauses spéciales	Norme homologuée NF P15-201	-2 mai 1993
		Amendement AI au CCS	Norme homologuée NF P15-201-2/A1	mai 1994

Les travaux sont réalisés conformément aux règlements généraux et aux règles techniques définis dans les documents ci-avant, mis à jour et en vigueur le premier jour du mois d'établissement des marchés.

**Les performances des matériaux isolants seront définies par les résultats de l'étude thermique jointe au présent dossier. Ces résultats seront prioritaires à la description du présent lot.
Tous les matériaux isolants devront obligatoirement être certifiés ACERMI.**

2.1.3 Consistance du présent lot

Tous les travaux et fournitures nécessaires au parfait et complet achèvement des ouvrages faisant l'objet du présent lot, même les travaux non spécialement décrits, doivent être :

- prévus par l'entrepreneur,
- exécutés conformément aux Règles de l'Art,
- chiffrés dans la proposition forfaitaire.

Ils sont implicitement compris dans les prix unitaires de l'offre pour respecter le caractère forfaitaire de la proposition.

2.1.4 Tracés d'implantation – Traits de niveaux

L'entrepreneur du présent lot a à sa charge et sous sa seule responsabilité, les tracés d'implantation de ses ouvrages d'après les plans et les instructions du Maître d'Œuvre.

Le trait de niveau servant à tous les corps d'état (de 1 m au-dessus du sol fini de chacun des différents niveaux) est tracé par battage au bleu sur les murs, poteaux, cloisons et enduits, uniquement par l'entrepreneur de gros œuvre qui en assure la responsabilité, pendant toute la durée du chantier.

Le trait de niveau repéré en cote NGF est fortement marqué sur les huisseries et bâtis.

Il doit être effacé après usage sur les maçonneries pouvant rester apparentes.

Si pour une raison quelconque, ce trait vient à être effacé prématurément, l'entrepreneur de gros œuvre a à tracer spontanément de nouveau, à ses frais, autant de fois qu'il est nécessaire afin de le rétablir exactement au niveau initial.

Le tracé des cloisons de distribution, implantation d'huisseries, châssis et autres est réalisé par le titulaire du présent lot en parfaite coordination entre l'entrepreneur de gros œuvre d'une part, et les entrepreneurs de Second Œuvre intéressés d'autre part.

Tous ces entrepreneurs sont solidairement responsables des erreurs qui peuvent se produire.

2.1.5 Réservations - Incorporations

Dans la totalité de ses ouvrages, l'entrepreneur du présent lot doit les réservations qui lui seront demandées par toutes les entreprises du chantier en temps utile.

Les percements, saignées, scellements, rebouchages et calfeutremments sont à la charge de chaque entreprise concernée et font partie de leur prestation à charge pour ces entreprises d'en sous-traiter l'exécution à l'entrepreneur du présent lot.

Dans la mesure où les schémas d'implantation lui ont été remis en temps opportun par les entrepreneurs de second œuvre et des équipements, l'entrepreneur du présent lot a à sa charge l'incorporation, dans les ouvrages en plâtrerie, tous les éléments (fourreaux, taquets, tasseaux, fourrures, huisseries, bâtis, etc. ...) pouvant être incorporés lors de l'exécution de ses ouvrages.

Tous les éléments nécessaires sont fournis à l'entrepreneur du présent lot par les entrepreneurs intéressés et la pose est effectuée sous leur contrôle.

2.1.6 Protection des ouvrages

En dehors des protections imposées par les autres documents contractuels, l'entrepreneur est tenu de protéger ses ouvrages conformément aux règles de l'art.

En particulier, il doit prendre toutes mesures nécessaires pour protéger les ouvrages en cours de construction contre les ébranlements dus aux dépôts des matériaux, chocs, chariots, engins, etc...

De même, les arêtes, saillies, etc. ... sont protégées contre les risques d'épaufrures et dégradations.

Le Maître d'Œuvre se réserve le droit de demander l'élimination, après mise en œuvre, de tout élément détérioré ou fissuré.

Tous les frais entraînés par suite de dégradations résultant d'une protection ou d'un stockage défectueux sont supportés intégralement par l'entrepreneur défaillant et ne sont pas imputés au compte-prorata.

2.1.7 Nettoyage

Après chaque intervention, les entrepreneurs devront enlever les gravois et déchets de matériaux dans les bâtiments ainsi que sur l'ensemble de la parcelle et de la voirie publique

Si le Maître d'Œuvre constate un manquement aux règles de nettoyage, il fera exécuter sans délai ce travail par une entreprise de son choix, aux frais du défaillant.

2.1.8 Réunions de chantier

La présence des entreprises convoquées par le maître d'Œuvre ou l'OPC est impérative.

Toute absence fera l'objet de l'application des pénalités prévues au CCAP.

2.1.9 Documents d'application

Tous les produits doivent avoir leur document d'application. Dans le cas contraire, le produit devra faire l'objet d'une demande d'assurance volontaire décennale et le maître d'Ouvrage devra impérativement en être informé dès la remise de l'offre.

2.1.10 Echantillons

L'entrepreneur mettra à la disposition du Maître de l'ouvrage et du Maître d'œuvre tous les échantillons nécessaires au choix des matériaux. Ces derniers seront conservés dans un local afin de pouvoir comparer par la suite si cela s'avère nécessaire, entre les échantillons choisis et le travail réellement exécuté.

2.1.11 Déclaration ou étiquetage environnemental des matériaux

L'entrepreneur devra fournir au maître d'Ouvrage les informations concernant les performances environnementales et sanitaires des produits mis en œuvre en référence à l'application de la norme NF P 01-010.

A défaut, quand elles n'existent pas pour un ou plusieurs produits, les informations concernant leurs performances environnementales, limitées aux seuls impacts sanitaires, doivent au minimum être connues de l'entreprise et disponibles dans une forme les situant par rapport aux exigences de la norme NF P 01-010. A savoir l'évaluation des risques sanitaires concerne actuellement :

- la contribution à la qualité sanitaire des espaces intérieurs,
- la contribution à la qualité sanitaire de l'eau.

2.1.12 Essais et Contrôles

L'entrepreneur doit procéder lui-même ou faire procéder par un laboratoire agréé à tous les essais qui sont jugés utiles par les Organismes de Contrôle ou par le Maître d'Œuvre.

Les essais ne doivent en aucun cas entraîner de perturbations dans le calendrier T.C.E. des travaux.

2.1.13 Dossier des ouvrages exécutés

En fin de travaux, l'entrepreneur devra fournir au Maître d'Œuvre les exemplaires papier nécessaires à l'ensemble des intervenants de tous ses documents d'exécution, d'atelier et de chantier ainsi qu'un jeu de CD (plans version Autocad), contenant : Plans, caractéristiques du matériel, notice éventuelle d'entretien...

2.1.14 Plan Général de Coordination (P.G.C.)

L'Entreprise devra se conformer aux dispositions du **PLAN GENERAL DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE** (P.G.C. - S.P.S.), établi par le COORDONNATEUR S.P.S. dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 Décembre 1993 et du décret 94-1159 du 26 Décembre 1994.

En conséquence, l'Entrepreneur devra, notamment, pendant toute la durée des travaux :

la mise en place de protection nécessaire pour les travaux réalisés en terrasses, la mise en place et l'entretien des équipements de sécurité collectives, la mise à la disposition de son personnel de tous les équipements individuels de sécurité d'un modèle homologué (casques, gants, masques, etc ...), le nettoyage journalier des zones de travaux.

Les entrepreneurs et leurs sous-traitants sont tenus de satisfaire aux dispositions législatives et réglementaires prévues dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité sur le chantier.

Ils devront à cet effet remettre leur PPSPS au coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé.

2.1.15 Evacuation des déchets

Compte tenu du volume important de déchets du présent lot, l'entreprise titulaire fera son affaire de la collecte et de l'évacuation de ses déchets.

De ce fait, les bennes mises en place sur le chantier par le lot gros-œuvre et gérées par le compte prorata ne pourront en aucun cas être utilisées par le lot plâtrerie.

2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

CHANTIER EN SITE OCCUPE : toutes dispositions nécessaires à l'exécution des travaux en respect de la sécurité et des occupants devront être comprises à l'offre de l'entreprise.

2.2 PLAFONDS

2.2.1 Plafonds CF 1H

Fourniture et pose de plafond en plaques de plâtre du type « PLACOSTIL » ou équivalent, constitué de la façon suivante :

Dispositifs de liaison à la structure support (suspentes anti vibratiles, fixations...) assurant les charges permanentes telles que le poids propre du plafond, matériau isolant, objets suspendus.

Profilés de rive en cornières CR 2 suivant besoins

Fourrures type F 530, en acier galvanisé d'épaisseur 6/10e fixées sur ossature primaire

Entretoises PRF F 530

2 Plaques de plâtre aux 4 bords amincis de 13 mm d'épaisseur de type placoflam de chez BPB PLACO ou équivalent.

Mise en œuvre de laine de verre déroulé de 100mm

Plafond Rampant pour la salle du conseil.

Ensemble CF1h

Les plaques seront fixées perpendiculairement à l'ossature.

Traitement des joints entre panneaux suivant avis technique et avec les produits du fabricant, par bande et enduit spécial.

La jonction avec les murs porteurs sera calfeutrée au mortier adhésif ou bande et enduit avant la pose du doublage.

La mise en œuvre sera conforme à la norme NF P 72-203-1 (Référence DTU 25.41 - CCT) et aux recommandations du fabricant.

Copris habillage des joues.

Nota : Ce plafond sera support des plafonds démontables en sous faces.

Plenum minimum pour passage des réseaux entre plancher et plafond : 30 cm.

➤ **Localisation : Suivant plans et notamment :**

Ensemble des plafonds du RDC : salle du conseil (rampant), espace traiteur, WC, sas, Bureau du maire, secrétariat et entrée.

2.2.2 Isolation 100 mm

Mise en œuvre de laine de verre déroulé de 100mm.

➤ **Localisation : Suivant plans et notamment :**

Ensemble des plafonds du RDC espace traiteur, WC, sas, Bureau du maire, secrétariat et entrée.

2.2.3 Isolation 300 mm

Mise en œuvre de laine de verre déroulé de 300mm.

➤ **Localisation : Suivant plans et notamment :**

Plafond : salle du conseil (rampant).

MAIRIE DE SAINT GERMAIN D'ESTEUIL	Cahier des Clauses Techniques Particulières – C.C.T.P. Lot 06 Plâtrerie-Isolation-Faux-plafonds	Phase PRO Octobre 2017
--------------------------------------	---	---------------------------

2.2.4 Plafond plaques de plâtre perforées

Fourniture et pose de faux plafond acoustique en plaques de plâtres perforées, type « Gyptone Line 6 » de chez EUROCOUSTIC ou équivalent comprenant :

- Ossature support semi invisible
- Plaques de plâtre décoratives à perforations linéaires et 4 bords amincis,
- Dimension 1200 x 2400 mm,
- $\alpha_w = 0,45$.
- Plafonds classé A2-s1,d0
- Mise en œuvre conforme aux prescriptions du DTU 58.1.
- Réalisation d'un joint silicone pour finition sur cornières.

Toutes les sujétions de réservations et fixations des luminaires en plafond seront prévues en accord avec l'électricien.

Le choix du calepinage, etc... seront définis en accord avec l'architecte.

L'entreprise fournira l'ensemble des échantillons demandés et PV de classement au feu des matériaux.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre et finitions.

- **Localisation : Suivant plans et notamment :**
Plafond : salle du conseil (rampant).

2.2.5 Plafond suspendu 600 x 600

Fourniture et pose de faux plafond acoustique en dalles fibres minérales 600x600, démontable, type « Tonga » de chez EUROCOUSTIC ou équivalent comprenant :

- Ossature support semi invisible
- Plafond en fibres minérales,
- Dimension 600 x 600 mm,
- Epaisseur 40 mm,
- $\alpha_w = 0.90$.
- Plafonds classé B-s2,d0
- Mise en œuvre conforme aux prescriptions du DTU 58.1.
- Réalisation d'un joint silicone pour finition sur cornières.

Toutes les sujétions de réservations et fixations des luminaires en plafond seront prévues en accord avec l'électricien.

Le module, la teinte de l'ossature, le choix des plaques etc... seront définis en accord avec l'architecte.

L'entreprise fournira l'ensemble des échantillons demandés et PV de classement au feu des matériaux.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre et finitions.

- **Localisation : Suivant plans et notamment :**
Ensemble des plafonds du RDC : espace traiteur, WC, sas, Bureau du maire, secrétariat et entrée (compris escalier).

2.2.6 Baffles suspendues

Fourniture et pose de baffles suspendues type Solo « Circle » et « Ellipse » de chez Ecophon.

$\alpha_w = 1,00$.

Compris câbles de fixation et vis d'ancrage.

Circle : 2 dimensions Ø 1200x40 mm (unité = 4,5 kg) et Ø 800x40 mm (unité = 2 kg).

Ellipse : 2400x1000x40 mm (unité = 7,5 kg).

Mise en œuvre conforme aux prescriptions du DTU 58.1. Prévoir couleurs au choix de l'architecte.

Toutes les sujétions de réservations et fixations des luminaires en plafond seront prévues en accord avec l'électricien.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre et finitions.

- **Localisation : Suivant plans et notamment :**
Salle du conseil suivant dessin.

MAIRIE DE SAINT GERMAIN D'ESTEUIL	Cahier des Clauses Techniques Particulières – C.C.T.P. Lot 06 Plâtrerie-Isolation-Faux-plafonds	Phase PRO Octobre 2017
--------------------------------------	---	---------------------------

2.3 CLOISON

2.3.1 Cloisons 98/48 CF1H

Cloisons de type « PLACOSTIL » de chez BPB PLACO ou équivalent :

Les plaques de BA 13 seront vissées sur une ossature 48 mm en acier galvanisé constituée de rails et de montants. Les montants seront simples ou doubles suivant la hauteur des parois et la mise en œuvre sera conforme aux prescriptions du fabricant.

Le recouvrement des joints de liaison entre plaques sera soigné.

Les joints et têtes de vis notamment, seront traités suivant la technique et avec les produits du fabricant de cloisons (bande + enduit).

La mise en œuvre sera conforme à l'avis Technique et aux recommandations du fabricant.

Ensemble assurant un degré minimum de CF1h.

Compris plus-value pour la pose de plaques de plâtre « Haute dureté » dans les circulations et locaux techniques

Renforts suivants besoins.

La mise en œuvre sera conforme à l'avis Technique et aux recommandations du fabricant.

➤ Localisation : Suivant plans et notamment :

RDC : ensemble des cloisons créées, compris escalier sur toute la hauteur et allège cloison vitrée du bureau secrétariat.

2.4 DOUBLAGES

2.4.1 Doublages sur ossature + Isolant ép. 120 mm

Doublage du type ½ STIL composé de plaque de plâtre type BA13 de chez BPB Placo ou équivalent sur rail métallique.

Les doublages comprendront le réglage de l'ossature métallique et sa fixation et la mise en œuvre par vissage de 2 plaques de plâtre BA13 sur un rail métallique 48.

Les plaques de plâtre seront de type Standard pour pièces sèches et de type Hydrofuge pour pièces humides.

L'ensemble des joints et têtes de vis notamment sera traité conformément aux prescriptions du fabricant.

Toutes les dispositions pour supprimer les ponts phoniques et thermiques par apport de bandes de calfeutrement seront prévues (pieds et têtes de cloisons, jonction avec menuiserie, prises de courant notamment).

La mise en œuvre sera conforme au D.T.U. 25.41 et aux recommandations du fabricant.

Compris tapée ou ouvrages divers d'arrêt de doublage en raccord (au droit des ouvertures extérieures).

L'ossature de la contre cloison sera indépendante du support vertical et devra permettre la dilatation

Isolation thermique laine de verre d'épaisseur 120mm, suivant étude thermique

Y compris toutes sujétions de fixations et de mise en œuvre selon les prescriptions du fabricant.

Il sera prévu des plaques haute dureté et renforts sur les doublages aux besoins.

Le doublage de la salle des vignes devra être ventilé.

➤ Localisation : Suivant plans et notamment :

Ensemble des doublages intérieurs selon indication plans.

MAIRIE DE SAINT GERMAIN D'ESTEUIL	Cahier des Clauses Techniques Particulières – C.C.T.P. Lot 06 Plâtrerie-Isolation-Faux-plafonds	Phase PRO Octobre 2017
--------------------------------------	---	---------------------------

2.5 GAINES TECHNIQUES

2.5.1 Gains techniques et coffres

Confection de caissons et/ou gaines techniques « fluides » en plaque de plâtre sur ossature métallique composé de la façon, suivante :

- Ossature métallique rail et montant en acier galvanisé
- Parement en plaques de plâtre, ensemble CF 1/2 h ou 1h suivant réglementation et localisation,
- Remplissage interne de la gaine en laine de roche jusqu'à saturation,
- Rebouchage avec fourreau ou feutre d'interposition au niveau de la canalisation
- Traitement des arêtes renfort invisible.

Mise en œuvre suivant les prescriptions du fabricant et la réglementation incendie en vigueur.

La prestation comprendra également les renforts nécessaires à la fixation des équipements particuliers, attaches et liaisons avec les ouvrages environnants de toutes natures.

Fourniture composition avec PV attestant des valeurs signalées

Prévoir un supplément de 2 m² de laine minérale de 50mm d'épaisseur sur les parois de gaines du niveau au-dessus d'un dévoiement

➤ **Localisation : Suivant plans et notamment :**

Toutes gaines techniques compris pour encastrement TGBT + baie informatique.

2.5.2 Soffites

Réalisation de soffite d'habillage de canalisations horizontales constituées :

- Une ossature métallique en acier galvanisé.
- Plaques de plâtre (2BA13 ou 2BA15 ou 2BA18) vissées à l'ossature par vis auto taraudeuses.
- Remplissage de laine minérale suivant performances réglementaire.

Gainés de VMC désolidarisés des parois.

Fourniture composition avec PV attestant des valeurs signalées.

➤ **Localisation : Suivant plans et notamment :**

Ensemble des gaines de ventilation et éventuels dévoiement d'évacuation.

2.6 DIVERS

2.6.1 Baguettes d'angles

Renfort des angles saillants par bande armée ou profil toute hauteur.

➤ **Localisation : Suivant plans et notamment :**

Partout où nécessaire.

2.6.2 Rebouchages et reprises

Rebouchage au plâtre des percements existant avant démarrage des travaux. Le rebouchages des lots techniques reste à leur charge.

Reprises complète en plâtre compris traitement des bandes et bandes d'angles pour toutes les cloisons en parties démolies.

➤ **Localisation : Suivant plans et notamment :**

Partout où nécessaire.

MAIRIE DE SAINT GERMAIN D'ESTEUIL	Cahier des Clauses Techniques Particulières – C.C.T.P. Lot 06 Plâtrerie-Isolation-Faux-plafonds	Phase PRO Octobre 2017
--------------------------------------	---	---------------------------

2.6.3 Huisseries (pose uniquement)

La fourniture des huisseries est assurée par l'entreprise titulaire du lot menuiseries bois.
Le titulaire du présent lot en assurera la pose.
Les huisseries seront fixées à la cloison soit par vissage, soit par étriers métalliques (suivant le type d'huisseries).

- **Localisation : Suivant plans et notamment :**
Ensemble des portes de distribution dans les cloisons.

2.6.4 Poteaux d'about (pose uniquement)

La fourniture des poteaux d'about est assurée par l'entreprise titulaire du lot menuiseries bois.
Le titulaire du présent lot en assurera la pose.

- **Localisation : Suivant plans et notamment :**
Ensemble des abouts de cloison

2.6.5 Trappes

Fourniture et pose de trappes d'accès dimension 60x60.
Le titulaire du présent lot en assurera la pose dans le neuf et le remplacement pour les zones réhabilitées.

- **Localisation : Suivant plans et notamment :**
Ensemble des trappes de gaines techniques notamment au droit du sanitaire créé.

2.6.6 Joint acrylique

A chaque fois que nécessaire, l'entrepreneur devra la réalisation d'un joint acrylique blanc entre menuiseries (intérieures et extérieures) et plâtrerie, cadre bois et plâtrerie, etc.

- **Localisation : Suivant plans et notamment :**
Ensemble du projet.

2.6.7 Calfeutrement

L'entrepreneur du présent lot devra l'ensemble des calfeutrements soigné de tous les éléments traversant les cloisons, doublage et plafonds.

- **Localisation : Suivant plans et notamment :**
Ensemble du projet.

2.6.8 Renfort dans cloison

Fourniture et pose de renfort dans les cloisons de l'épaisseur de l'ossature pour main courante, barre de relevage du WC, bati-support de la cuvette WC...

- **Localisation : Suivant plans et notamment :**
Ensemble du projet.

2.6.9 Habillage WC suspendu

Habillage en plaques de plâtre du WC sanitaire.
Plaques doublées et prévoir niche au-dessus du WC.

- **Localisation : Suivant plans et notamment :**
Ensemble du projet.

2.6.10 Nettoyage et raccord

Nettoyage du chantier en cours et à la fin des présents travaux lot plâtrerie.
Raccords généraux plâtre avant peinture.

- **Localisation : Suivant plans et notamment :**
Ensemble du projet.